

**SÉANCE RÉGULIÈRE DU 13 AVRIL 2015**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance régulière du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Malo tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil ce lundi, 13 avril 2015, à compter de 20 h, à laquelle sont présents, outre Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Madore, les conseillers suivants :

|                    |         |
|--------------------|---------|
| Benoît Roy         | siège 1 |
| Christine Riendeau | siège 2 |
| René Morier        | siège 3 |
| Vincent Tremblay   | siège 4 |
| Robert Fontaine    | siège 5 |
| Marc Fontaine      | siège 6 |

tous formant quorum sous la présidence du maire

Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE**

Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte à 20 h et il souhaite la bienvenue à tout le monde.

**2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le Maire fait la lecture de l'ordre du jour remis au début de la séance du Conseil municipal.

**Résolution 2015-04-74**

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,  
appuyé par le conseiller René Morier,

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le point 19 «Varia» ouvert.

1. **Ouverture de la séance par le Maire;**
2. **Acceptation de l'ordre du jour;**
3. **Adoption du procès-verbal du 9 mars 2015;**
4. **Période de questions réservée au public;**
5. **Inspecteur en bâtiment et en environnement : CPTAQ;**
6. **CDSM :**
  - 6.1 **Pacte rural pour la bibliothèque municipale scolaire**
  - 6.2 **Subvention du Pacte rural**
  - 6.3 **Appui au slogan avec visuel du comité d'accueil**
7. **Entente intermunicipale : Projet d'aménagement d'un seuil empierré au lac Lindsay à Saint-Malo;**
8. **Entente relative à la fourniture de service d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC de Coaticook;**
9. **Plan de développement de la zone agricole;**
10. **Voirie :**
  - 10.1 **Gravier**
  - 10.2 **Réparation du Mack 1999**
  - 10.3 **Niveleuse**

- 11. Incendie;
  - 11.1 Régie interne
  - 11.2 Achat d'équipement
- 12. Chemins Champeau et Cyrille-Fauteux;
- 13. Portable ou tablette pour le maire;
- 14. Adoption des états financiers;
- 15. Matières résiduelles;
- 16. Paiement des comptes :
  - 16.1 Comptes payés
  - 16.2 Comptes à payer
- 17. Bordereau de correspondance;
- 18. Rapports :
  - 18.1 Maire
  - 18.2 Conseillers
  - 18.3 Directrice générale
- 19. Varia :
- 20. Évaluation de la rencontre;
- 21. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 MARS 2015**

**Résolution 2015-04-75**

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,  
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

D'accepter le procès-verbal de la séance régulière du 9 mars 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. **PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Des renseignements ont été pris par deux citoyens sur les développements du dossier des chemins Cyrille-Fauteux et Champeau.

5. **INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT**

**ATTENDU QUE** la ferme M.C. Lemieux S.E.N.C. a déposé une demande s'adressant à la CPTAQ;

**ATTENDU QUE** le projet est conforme au règlement de zonage.

**Résolution 2015-04-76**

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,  
appuyé par le conseiller Benoit Roy,

**QUE** le Conseil municipal n'a pas d'objection à la demande du citoyen auprès de la Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) pour le projet suivant :

Demandeur : Ferme M.C. Lemieux S.E.N.C.;

Emplacement : partie du lot deux (Ptie 2) du Rang 5, partie du lot deux A (Ptie 2A) du Rang 6, Canton d'Auckland à Saint-Malo;

Superficie visée : 857 000 m<sup>2</sup>;

Description du projet : le demandeur désire acquérir la parcelle visée par la demande, qui est contiguë à sa propriété actuelle, aux fins d'agrandir son entreprise de 8 000 à 10 000 entailles supplémentaires et ainsi mieux répondre à la demande croissante de son entreprise.

De plus, faire droit à la présente demande, serait bénéfique pour le propriétaire actuel, car il n'exploite pas le boisé et la parcelle restante serait suffisante et ne nuirait pas à la viabilité de l'entreprise du propriétaire actuel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## 6. CHARGÉE DE PROJETS

### 6.1 Pacte rural pour la Bibliothèque municipale scolaire

**ATTENDU QUE** la bibliothèque municipale manque d'espace pour fournir des services d'exposition, de rencontre d'élèves et de lecteurs;

**ATTENDU QUE** suite à une rencontre de tous les intervenants du milieu scolaire, municipal et du Réseau Biblio de l'Estrie, il serait avantageux pour les élèves et citoyens de fusionner les deux bibliothèques;

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire des Hauts-Cantons a un local permettant d'installer les deux bibliothèques fusionnées;

**ATTENDU QUE** les utilisateurs de la bibliothèque municipale sont en accord avec cette fusion puisqu'ils bénéficieront de plus de services provenant du Réseau Biblio de l'Estrie;

**ATTENDU QUE** cette fusion des deux bibliothèques permettra de maintenir l'école du village tel que stipulé au *Plan de développement local de Saint-Malo*;

**ATTENDU QUE** la municipalité vérifie les possibilités de réaliser ce projet depuis plus d'un an par la recherche d'aide financière possible;

**ATTENDU QUE** l'enveloppe du pacte rural pour la municipalité de Saint-Malo permet d'obtenir un soutien financier pour la réalisation de ce projet structurant;

#### **Résolution 2015-04-77**

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,  
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

**QUE** l'agente de développement de la Corporation de développement de Saint-Malo présente la demande au Pacte rural au nom de la Municipalité pour l'appel de projets d'avril 2015. Cette subvention permettra de défrayer une partie des coûts liés au réaménagement de la Bibliothèque municipale scolaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### 6.2 Comité de développement de Saint-Malo

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Malo a appuyé la demande d'aide financière de la Corporation de Développement de Saint-Malo auprès du Pacte rural de la MRC de Coaticook, volet local, pour doter la Corporation d'un budget de démarrage permettant entre autres l'embauche d'un agent de développement à temps partiel, à la résolution 2013-03-50;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Malo a accepté de verser un montant de 7 361,00 \$ si le Pacte rural accepte la demande de subvention pour le CDSM;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Malo a déjà remis un premier versement de 5 000 \$ au Comité de développement de Saint-Malo (CDSM);

**ATTENDU QUE** le CDSM demande le dernier versement à la municipalité de Saint-Malo;

**ATTENDU QUE** de plus, la municipalité de Saint-Malo s'engage à soutenir financièrement cette année le CDSM afin qu'il puisse fonctionner;

#### **Résolution 2015-04-78**

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,  
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

**QUE** la municipalité de Saint-Malo remettra au Comité de développement de Saint-Malo le solde restant de 2 361 \$.

**QUE** la municipalité de Saint-Malo remettra le montant de 5 000 \$ afin de maintenir le Comité de développement de Saint-Malo (CDSM).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **6.3 Slogan avec visuel**

**ATTENDU QUE** dans son plan de développement local, la municipalité veut faire connaître les avantages de venir vivre à Saint-Malo;

**ATTENDU QUE** l'action proposée dans son plan est la création d'un document promotionnel;

**ATTENDU QUE** la Corporation de développement de Saint-Malo propose la création d'un slogan invitant pour faire la promotion de la municipalité dans ce document promotionnel;

**ATTENDU QUE** la Corporation de développement de Saint-Malo propose la création d'un visuel qui accompagnera ce slogan;

**ATTENDU QUE** la Corporation de développement de Saint-Malo propose de solliciter les malouins et malouines afin de trouver le slogan et le visuel;

**ATTENDU QUE** la Corporation de développement de Saint-Malo soumettra les meilleures idées reçues au Conseil pour approbation et adoption;

**ATTENDU QUE** la Corporation de développement de Saint-Malo demande l'appui du conseil municipal pour procéder dans cette démarche;

#### **Résolution 2015-04-79**

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,  
appuyé par le conseiller René Morier,

**QUE** la municipalité de Saint-Malo donne son appui à la Corporation de développement de Saint-Malo afin de mener à bien ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **6.4 Comité d'accueil**

La municipalité de Saint-Malo a mis sur pied un comité d'accueil des nouveaux arrivants depuis quelques années. La personne responsable de ce comité a quitté la municipalité.

Dans son manuel de procédures produit en 2011, le CLD avait également prévu des familles marraines dans chaque municipalité afin de faciliter l'intégration des nouveaux arrivants à la communauté. Ce jumelage avait pour but de favoriser une insertion sociale rapide des nouveaux résidents grâce aux rapprochements et aux liens tissés les uns avec les autres.

À Saint-Malo, sur les deux familles marraines, l'une d'elle a informé de sa non disponibilité à poursuivre. Actuellement, il n'y a qu'une personne qui va remettre un sac d'accueil aux nouveaux résidents. De plus, il n'y a pas nécessairement de contact avec les nouveaux résidents si ceux-ci sont absents lors de la remise du sac.

La Corporation de développement de Saint-Malo (CDSM) propose de mettre sur pied une nouvelle façon de procéder afin que les nouveaux arrivants se sentent vraiment accueillis et non seulement recevoir un sac contenant des informations sur la Municipalité.

À cette fin, une demande est faite à la municipalité afin que l'agente de développement de la CDSM soit informée le plus rapidement possible de l'arrivée de ces nouveaux malouins. Dépendamment du genre de nouvel arrivant (jeune famille, retraités, personne seule, aîné, etc.), l'approche auprès d'eux sera différente. Quand on parle d'accueil, la CDSM voudrait solliciter des gens qui ont le plus de chances de bien s'entendre avec les nouveaux afin qu'il y ait un maillage plus facile et permettre ainsi l'intégration de ces nouveaux arrivants au milieu social de la municipalité.

La CDSM veut également solliciter tous les résidents actuels afin qu'ils transmettent l'information dès qu'ils apprennent l'arrivée de nouveaux malouins. Cette information pourrait être transmise soit à l'hôtel de ville soit à la CDSM directement.

Les membres du conseil municipal sont en accord avec cette nouvelle procédure.

#### **7. ENTENTE INTERMUNICIPALE : PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN SEUIL EMPIERRÉ AU LAC LINDSAY À SAINT-MALO**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Malo souhaite remplacer la digue située sur son territoire à l'exutoire du lac Lindsay;

**ATTENDU QUE** ces travaux consistent principalement à réaliser un seuil empierré qui permettrait de maintenir un niveau d'eau dans le lac à la fois sécuritaire et assez élevé pour assurer le maintien des usages du lac de même que la valeur foncière des propriétés;

**ATTENDU QUE** l'article 95.1 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1) permet à toute municipalité locale de posséder et d'exploiter un barrage aux fins de l'exercice de l'une ou l'autre de ses compétences;

**ATTENDU QUE** la MRC de Coaticook a compétence à l'égard des cours d'eau en vertu des articles 103 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales*;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Malo désire se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) pour conclure, avec la MRC une entente intermunicipale sur la gestion d'un projet d'aménagement d'un seuil empierré au Lac Lindsay à Saint-Malo, conformément à la *Loi sur les Compétences municipales*;

**ATTENDU QUE** l'entente n'a pas pour effet de soustraire les travaux à l'obtention d'un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), s'il y a lieu, ni à l'obtention d'un permis de l'inspecteur régional;

**ATTENDU QUE** le Conseil prend en compte le projet d'entente proposée par la MRC et en fait sienne comme si au long reproduite;

#### **Résolution 2015-04-80**

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,  
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

#### **IL EST RÉSOLU**

- **D' l'entente intermunicipale sur la gestion d'un projet d'aménagement d'un seuil empierré au Lac Lindsay à Saint-Malo, avec la MRC telle que proposée et ce, conformément à la *Loi sur les Compétences municipales*;**
- **D'autoriser** monsieur le Maire Jacques Madore ainsi que la directrice générale à signer l'entente telle que présentée;
- **DE** transmettre une copie de la présente résolution à la MRC de Coaticook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **8. ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICE D'INGÉNIEURIE ET D'EXPERTISE TECHNIQUE PAR LA MRC DE COATICOOK**

**ATTENDU QUE** la MRC et les municipalités locales ont signé une entente intermunicipale conformément aux dispositions des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) et des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) pour la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique dans le cadre du «Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM), volet 3»;

**ATTENDU QUE** les municipalités locales ont indiqué à la MRC vouloir changer le critère de répartition;

**ATTENDU QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Malo prend en compte un addenda à cet effet et en fait sien comme si au long reproduit;

### **Résolution 2015-04-81**

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy,  
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

#### **IL EST RÉSOLU**

D'adopter l'addenda à l'entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC de Coaticook, tel que présent ;

D'autoriser le maire et la secrétaire-trésorière à le signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Malo;

**DE** transmettre une copie de la présente résolution à la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **9. PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE**

**ATTENDU QUE** la MRC de Coaticook sollicite l'appui de la municipalité de Saint-Malo pour la future démarche d'un Plan de développement de la zone agricole (PDZA);

**ATTENDU QUE** le conseil de la MRC souhaite réaliser la planification détaillée de la zone agricole à compter du mois de janvier 2016 avec l'aide financière du MAPAQ;

**ATTENDU QUE** le MAPAQ a lancé, il y a quelques semaines, un appel de projets pour le 15 mai 2015;

### **Résolution 2015-04-82**

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy,  
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

**QUE** la municipalité de Saint-Malo soutiendra la MRC de Coaticook pour sa future démarche d'un Plan de développement de la zone agricole (PDZA).

**QU'**une copie conforme de la lettre d'appui sera envoyée au député de Saint-François, monsieur Guy Hardy.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **10. Voirie**

##### **10.1 Gravier**

**ATTENDU QUE** le devis a été approuvé par le Conseil municipal à la résolution 2015-03-57;

**ATTENDU QUE** le devis a été envoyé aux fournisseurs avec l'appel d'offres sur invitation pour le granulats concassés de la municipalité de Saint-Malo;

**ATTENDU QUE** sur les quatre fournisseurs invités, trois ont répondu à l'appel d'offres sur invitation en respectant la date limite et les normes fixées;

### **Résolution 2015-04-83**

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,  
appuyé par le conseiller René Morier,



**QUE** la municipalité de Saint-Malo achètera du plus bas soumissionnaire conforme à 10,75 \$ la tonne taxes non incluses pour son granulats concassé MG20b de H. M. Lambert Excavation inc. en considérant le prix du transport.

**QUE** la municipalité de Saint-Malo achètera du plus bas soumissionnaire conforme à 10,06 \$ la tonne taxes non incluses pour son granulats concassé MG56 de H. M. Lambert Excavation inc. en considérant le prix du transport.

**QUE** les prélèvements et analyses seront faits par la municipalité de Saint-Malo en début de contrat sur le banc de gravier qui sera retenu. Dans le cas où la Municipalité réalise des analyses additionnelles et que ces analyses révèlent une non-conformité des matériaux, l'entrepreneur devra absorber le coût de ces analyses. Sinon, les coûts seront payés par la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## 10.2 Réparation du Mack 1999

**ATTENDU QUE** le camion MACK 1999 a besoin d'un entretien;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Malo veut effectuer l'entretien du châssis et de la benne du camion MACK 1999 :

- Démanteler les accessoires, enlever les roues, le filage, etc. pour mettre à nu le châssis, le sablage au jet de sable de l'intérieur et de l'extérieur, une couche d'appât Ipoxy, deux couches de peinture polyuréthane noire de bonne qualité ainsi que le remontage;
- Démanteler les accessoires pour mettre à nu la benne, sablage au jet de sable, une couche d'appât Ipoxy, deux couches de peinture polyuréthane jaune sécurité ainsi que le remontage;

**ATTENDU QU'** un fournisseur a été contacté afin d'obtenir des prix;

### **Résolution 2015-04-84**

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,  
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

**QUE** la municipalité de Saint-Malo engage Jet de sable Action pour l'entretien du châssis et de la benne du camion MACK 1999 au coût de 9 900 \$ comme détaillé ci-dessus. Si des réparations de soudure sont à faire, le taux horaire est de 70 \$ taxes non incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## 10.3 Niveleuse

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Malo fait maintenant elle-même l'entretien de ses chemins avec la niveleuse;

**ATTENDU QUE** des offres de services ont été reçues de Transport Jean-Luc Clément inc., de la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton et de JM Champeau pour la location d'une niveleuse;

### **Résolution 2015-04-85**



Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,  
appuyé par le conseiller Vincent Tremblay,

**QUE** le Conseil municipal louera la niveleuse à Transport Jean-Luc Clément inc. à 98 \$ l'heure sans opérateur taxes applicables non incluses pour l'entretien de ses chemins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## 11. INCENDIE :

### 11.1 Régie interne

**ATTENDU QU'** une régie interne d'incendie est envisagée pour les municipalités de St-Herménégilde, Martinville, Saint-Isidore-de-Clifton et de Saint-Malo;

**ATTENDU QU'** un expert sera contacté afin de s'assurer de la possibilité de développer une régie interne;

#### **Résolution 2015-04-86**

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,  
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

**QUE** la municipalité de Saint-Malo en partenariat avec les municipalités de St-Herménégilde, Martinville et Saint-Isidore-de-Clifton mandateront un expert pour vérifier la possibilité de faire une régie interne incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### 11.2 Achat d'équipement

**ATTENDU QUE** des lunettes adaptées sont nécessaires aux pompiers volontaires qui ont une vision déficiente;

**ATTENDU QU'** un prix a été demandé à un fournisseur pour ces lunettes spéciales;

#### **Résolution 2015-04-87**

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,  
appuyé par la conseillère Christine Riendeau,

**QUE** le conseil municipal autorise l'achat de lunettes adaptées pour la vue des pompiers au coût de 150 \$ chacune plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## 12. CHEMINS CHAMPEAU ET CYRILLE-FAUTEUX

### 12.1 Déneigement

**ATTENDU QU'** une requête verbale a été présentée par la majorité des propriétaires afin de déneiger le chemin Champeau;

**ATTENDU QU'** à la résolution 2013-07-184, le Conseil municipal avait décidé de déneiger le chemin Champeau pendant l'hiver 2013-2014 afin d'identifier des problèmes qui pourraient nuire au déneigement;

**ATTENDU QUE** suite du déneigement effectué pendant l'hiver 2013-2014, de grosses roches sont apparues à la surface du chemin empêchant l'entretien du chemin Champeau;

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal a demandé de recouvrir le chemin Champeau de 4 pouces de gravier 0,¾ afin de pouvoir l'entretenir correctement aux termes de la résolution 2014-07-145;

**ATTENDU QUE** les grosses roches ont été enlevées par les propriétaires, mais le gravier n'a pas été étendu;

**ATTENDU QU'** il y a litige avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ;

#### **Résolution 2015-04-88**

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,  
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

**QUE** le chemin Champeau est et demeurera un chemin privé.

**QUE** le conseil municipal accepte sur une base volontaire de déneiger le chemin Champeau.

**QUE** le déneigement se fera selon la bonne volonté de la municipalité de Saint-Malo entre le 1<sup>er</sup> novembre et le 30 avril, au besoin.

**QUE** la Municipalité ne fera aucun entretien autre que le déneigement, exemple : gravier, niveleuse, etc.

**QUE** le chemin doit être entretenu convenablement par les citoyens afin de ne pas endommager les équipements de la Municipalité. Lors du non-respect de cette exigence, la Municipalité pourra mettre fin à cette requête immédiatement.

**QUE** le Conseil municipal peut mettre fin à l'entretien 30 jours avant le début de la saison soit au plus tard le 1<sup>er</sup> novembre sans fournir de justification.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

#### **12.2 Adresses civiques**

**ATTENDU QUE** le chemin Cyrille-Fauteux n'a pas été entretenu adéquatement;

**ATTENDU QUE** les propriétaires sur le chemin Cyrille-Fauteux utilisent le chemin Champeau parallèle à celui-ci;

**ATTENDU QU'** une demande a été déposée au Conseil municipal afin d'entretenir le chemin Champeau;

**ATTENDU QU'** il y aura maintenant des résidents permanents sur ces chemins;

**ATTENDU QU'** à la résolution 2015-01-04, une invitation a été envoyée aux personnes touchées par les changements qui pourraient être apportés aux chemins Cyrille-Fauteux et Champeau afin de les rencontrer le 22 janvier 2015 pour connaître leur vision de la situation, mais finalement la rencontre n'a pas eu lieu;

**ATTENDU QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière a demandé des renseignements pour le changement de nom;

#### **Résolution 2015-04-89**

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy,  
appuyé par la conseillère Christine Riendeau,

**QUE** le conseil municipal décrète que les adresses sur le chemin Cyrille-Fauteux seront changées pour le chemin Champeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **13. PORTABLE OU TABLETTE POUR LE MAIRE**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

#### **14. ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS**

**ATTENDU QUE** la firme Pellerin Potvin Gagnon s.e.n.c.r.l., comptables agréés a préparé et remis le rapport financier de l'année 2014;

**ATTENDU QUE** le rapport financier doit être accepté par les membres du Conseil municipal au début de l'année suivante;

#### **Résolution 2015-04-90**

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,  
appuyé par le conseiller René Morier,

**QUE** les rapports financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2014 de la municipalité de Saint-Malo sont acceptés tels que préparés par la firme Pellerin Potvin Gagnon s.e.n.c.r.l., comptables agréés.

**QUE** les conseiller-ère-s signeront l'attestation de lecture des rapports financiers de l'exercice 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **15. MATIÈRES RÉSIDUELLES**

**ATTENDU QUE** le rapport annuel de gestion des matières résiduelles 2014 de la MRC de Coaticook spécifiait que la municipalité de Saint-Malo était à surveiller parce qu'elle se retrouve maintenant au sommet des grands générateurs de déchets;

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal veut encourager la diminution des déchets en achetant des ilots de récupération et des minibacs roulants aux organismes susceptibles de diminuer l'enfouissement;

#### **Résolution 2015-04-91**

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,  
appuyé par le conseiller Benoit Roy,

**QUE** la municipalité de Saint-Malo achètera un ilot de récupération Multiplus 3 voies pour les loisirs et un pour l'Âge d'Or ainsi que des minibacs roulants (NPL-280) pour l'utilisation dans les cuisines (deux à la salle des Loisirs, un au Resto-Bar le Saint-Malo et un au Club de l'Âge d'Or).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **16. PAIEMENT DES COMPTES**

##### **16.1 Comptes payés**

**ATTENDU QUE** le Conseil de la municipalité de Saint-Malo prend en compte la liste qui lui a été présentée pour le paiement des comptes, d'un montant total de 93 426,93 \$ payés depuis le 10 mars 2015;

#### **Résolution 2015-04-92**

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,  
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

D'accepter la liste présentée au conseil pour le paiement des comptes, d'un montant total de 93 426,93 \$ payés depuis le 10 mars 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **16.2 Comptes à payer**

#### **16.2.1 Formation**

**ATTENDU QUE** madame Françoise Dion suit une formation d'adjointe administrative municipale;

**ATTENDU QU'** elle demande au Conseil municipal de lui rembourser le coût de sa formation;

**ATTENDU QUE** cette formation permettra à madame Françoise Dion d'être plus performante dans son travail;

**ATTENDU QUE** les formations ont été réussies;

#### **Résolution 2015-04-93**

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,  
appuyé par le conseiller René Morier,

**QUE** le Conseil municipal accepte de rembourser la formation suivie en hiver 2015 au montant de 292 \$, à même le budget prévu pour les employés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **16.2.2 Politique familiale d'accès à la propriété**

**COMPTE TENU QUE** les résolutions 2008-02-46 et 2008-03-79 ont été adoptées afin d'accorder un crédit de taxes foncières pour les maisons existantes dans le cadre de la politique d'accès à la propriété de la politique familiale;

**COMPTE TENU QU'** une demande a été faite pour un crédit de taxes foncières (maison existante) par monsieur Rémi Tétreault et Madame Catherine French, au 50, chemin Madore, à Saint-Malo;

**COMPTE TENU QUE** le couple a une fille qui est née le 5 juillet 2014;

**COMPTE TENU QUE** monsieur Rémi Tétreault et Madame Catherine French, du 50, chemin Madore, à Saint-Malo sont éligibles à un crédit de taxes foncières pour les

années 2015, 2016 et 2017 car ils remplissent les exigences de la politique familiale;

#### **Résolution 2015-04-94**

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau, appuyé par le conseiller René Morier,

**QU'**un congé de taxes foncières de 500 \$ pour les années 2015, 2016 et 2017 sera accordé à monsieur Rémi Tétreault et à Madame Catherine French, au 50, chemin Madore, à Saint-Malo.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **16.2.3 Conseil Sport Loisir de l'Estrie**

**ATTENDU QUE** le Conseil Sport Loisirs de l'Estrie sollicite la municipalité de Saint-Malo de devenir membre pour l'année 2015 – 2016;

**ATTENDU QUE** le coût de l'adhésion en vigueur du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016 est de 70 \$ pour une municipalité de moins de 1 000 habitants;

#### **Résolution 2015-04-95**

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau, appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

**DE** renouveler la carte d'adhésion au Conseil Sport Loisirs de l'Estrie au montant de 70 \$ pour l'année 2015 – 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **17. BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

Des dossiers ont été envoyés avec les documents de la séance. Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière, a lu la correspondance reçue après l'envoi des documents. Des dossiers ont été retenus.

#### **17.1 Challenge Jean-D'Avignon**

**ATTENDU QUE** le Challenge Jean-D'Avignon se tiendra les 24, 25 et 26 juillet 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** le Challenge demande une organisation logistique importante compte tenu du nombre de participants;

**CONSIDÉRANT QUE** les communications en forêt sont difficiles et n'arrivent pas à répondre aux besoins en cas d'urgence;

**ATTENDU QUE** Communications Plus a été le fournisseur de services lors de l'installation de l'antenne sur le Mont Hereford;

**ATTENDU QUE** Communications Plus pourrait donner une autre fréquence afin de couvrir l'événement pour une période de deux semaines;

**ATTENDU QUE** les quatre municipalités, East Hereford, Saint-Herménégilde, Saint-Malo et Saint-Venant-de-Paquette doivent donner leur approbation aux organisateurs du Challenge afin d'utiliser l'antenne sur une autre fréquence;

**Résolution 2015-04-96**

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,  
appuyé par le conseiller Vincent Tremblay,

**QUE** le Conseil municipal approuve l'utilisation de l'antenne sur une autre fréquence pendant deux semaines au Mont Hereford pour les communications d'urgence en forêt lors de l'événement Challenge Jean-D'Avignon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**17.2 Gala Méritas 2015**

**ATTENDU QUE** l'École secondaire La Frontalière organise le *Gala Méritas* afin de souligner les efforts et la persévérance des élèves et pour les encourager à poursuivre dans cette voie;

**ATTENDU QUE** l'École secondaire La Frontalière demande une contribution financière afin d'atteindre ces objectifs;

**ATTENDU QUE** la contribution financière demandée sera remise aux élèves par des bourses en argent;

**Résolution 2015-04-97**

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,  
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

**DE** faire une contribution financière de 50 \$ au *Gala Méritas 2015* afin de souligner le mérite et l'effort des élèves de l'école secondaire *La Frontalière* dont certains appartiennent à la municipalité de Saint-Malo.

**QU'**un représentant du Conseil municipal participera au Gala Méritas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**17.3 Fonds Tillotson de la Région de Coaticook**

Une lettre a été reçue du Fonds Tillotson de la Région de Coaticook annonçant que la demande de subvention pour la Bibliothèque municipale-scolaire n'a pas été retenue.

**18. RAPPORTS :**

**18.1 Maire**

Aucun dossier n'a été présenté au Conseil municipal.

**18.2 Conseillers**

Le conseiller Benoit Roy explique au Conseil municipal qu'il n'y a plus de travailleur de rue par manque d'argent. Un financement annuel est cherché afin d'amasser le montant de 10 000 \$ manquant.

La conseillère Christine Riendeau annonce au Conseil municipal que la fête des citoyens se tiendra le 14 juin 2015. Elle demande la participation du Conseil municipal pour l'organisation.

### **18.3 Directrice générale**

#### **18.3.1 Avis de motion**

##### **Résolution 2015-04-98**

Le conseiller René Morier, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, le règlement 394-2015 modifiant le règlement 358 2010 sur les permis et certificats sera présenté pour adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **18.3.2 CRÉ de l'Estrie**

**ATTENDU QUE** le CRÉ de l'Estrie doit se départir de son matériel de bureau;

**ATTENDU QUE** les chaises de la salle du conseil municipal ainsi que celles du bureau de la directrice générale sont abîmées;

##### **Résolution 2015-04-99**

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay, appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

**QUE** le maire est mandaté pour aller à l'encan acheter dix chaises pour remplacer celles abîmées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **19. VARIA**

Aucun item n'est ajouté à cet article de l'ordre du jour.

### **20. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE**

Tous les membres se disent satisfaits de la rencontre

### **21. LEVÉE DE LA SÉANCE**

N'ayant plus de sujets à discuter, le maire déclare la levée de la séance. Il est 22 h 55.

---

Jacques Madore, maire

---

Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière